



Droit à la nationalité française

Par **faucou blanc**, le **18/11/2012 à 20:37**

Bjr, je tiens avant tout à vous remercier pour cet espace que vous avez consacré à toute personne, qui désire connaître ses droits. Ceci dit j'ai une amie dont le grand père a servi le drapeau français durant la guerre d'Algérie et est décédé avant 1962. Mon amie, sa petite fille désire prétendre à la nationalité française. Que lui conseillez-vous? Merci

Par **youris**, le **18/11/2012 à 23:10**

bjr,
le fait que le grand père ait servi le drapeau français ne permet à votre amie de prétendre à la nationalité française.
l'acquisition de la nationalité française doit répondre à certaines conditions.
voir ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>
cdt